

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

[The text is written in a highly cursive Roman script, likely a form of uncial or early Gothic script, on a papyrus leaf. The script is dense and difficult to decipher. The lines are numbered 1 through 16 on the left margin. At the bottom of the page, there is a circular symbol resembling a wheel with eight spokes, followed by more cursive text.]

Londres, British Museum, Add. Ms. 5412.

Fragment d'un rouleau de papyrus de Ravenne. Le rouleau tout entier mesure 255 cm de long sur 30 cm de large. Notre Fac-similé est un peu réduit. Le papyrus porte un contrat de vente, daté de Ravenne, la 7^{me} année de l'empereur Justin, dans la quatrième année après son second consulat, indiction 5^{me}. Cette date répond à l'an 572 de notre ère. A la fin du document, on trouve le *signum manuale* du vendeur (voir ligne 16) et les signatures des cinq témoins et du copiste. Nous donnons à la suite de notre transcription un exemple de ces sortes de souscriptions des témoins, avec la signature du copiste Flavius Iohannis. Le papyrus se trouvait autrefois dans la bibliothèque Pinelli, à Venise. Il est maintenant au British Museum, à Londres. Avec l'aimable permission de M. E. M. Thompson, nous empruntons notre reproduction aux Fac-similés de la Palaeographical Society, I, 2. Le document tout entier a été édité par Maffei, *Istoria diplomatica*, Mantua 1727, p. 163, et par Marini, *I Papiri diplomatici*, Rome 1805, p. 183; c'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons l'introduction du document.

Cursive romaine récente. Voir les éclaircissements à la cursive de la planche 13; voir aussi les explications au Codex Hilarius, pl. 20. Les lettres ont une forme plus distincte et plus ferme que dans la cursive de la planche 13. Remarquer, par exemple, la forme de l'a, b, d, g, n, r. La distinction entre les lettres longues et les lettres courtes est plus nettement marquée. Il y a un plus grand effort qu'auparavant pour tracer les lettres et certaines ligatures de lettres d'un seul coup de plume. Pour les hastes de b, d, h, l, la plume est conduite de bas en haut et de haut en bas (d'où les doubles traits ou les coulées); de même, les hastes descendantes de f, p, r, s, sont faites de deux traits (de là vient que ces lettres ont la forme de fourche). Toute l'écriture est inclinée vers la droite.

Lettres isolées. L'a est ouvert et ressemble à l'u; le trait de gauche est aussi grand que celui de droite et lui est parallèle; a se distingue de l'u en cela surtout que le trait final se lie aux lettres suivantes; au contraire le trait final de l'u reste séparé; souvent a en ligature se trouve dans une forme réduite au-dessus des autres lettres (*quantum*, 7; *taxatione*, 5). Voir b (*habita*, 5; *abesse*, 8). e est ordinairement grand; par suite de la ligature, il a quelquefois une forme qui rappelle le e brisé des écritures nationales (*municipalibus concessit*, 13). d a la forme droite; la panse en est le plus souvent ouverte; la haste descend souvent au-dessous de la ligne (*modo*, 5; *reddere*, 6). o a une forme longue et une forme plus brève; il rappelle encore beaucoup l'onciale, seulement sa partie supérieure est souvent faite d'une coulée, de sorte que l'œil est fermé; ce n'est que par exception qu'il est ouvert (*quoque melioratae*, 4; *aedificateque*, 5). Le coup de plume commençant l'f est fort et grand, il descend au-dessous de la ligne et forme un angle aigu avec la haste: l'f est donc fourchu (*interfuerit*, 7). Le trait de tête du g est devenu indépendant et s'allonge par-devant au-dessus de la queue (4. 10. 11. 12; comp. la forme du g dans le décret de Dioclétien et dans les inscriptions funéraires, pl. 11 et dans la lettre, pl. 13); dans le mot *gestis*, ligne 12, on peut voir, comment du trait de tête d'abord simplement contourné, a pu naître plus tard une boucle ouverte, puis un cercle fermé. L'i a en haut une petite coulée, il est tantôt long, tantôt bref et en ligature descend au-dessous de la ligne; au commencement des mots, il est généralement long (voir trois formes dans *interfuerit huic*, 7). n est minuscule (7). Les lignes dont l'o est formé se croisent en haut (6). p a deux formes:

une plus grande et une plus petite, que l'on rencontre souvent plus tard dans les écritures nationales (9. 10. 11). Voir q (*quantum*, 7); en ligature q a une forme ouverte caractéristique (*quoque*, 4; *aedificateque*, 5; *de qua*, 14; comp. la forme, pl. 13, ligne 4, 5). r et s se ressemblent fort; ils se distinguent de la façon suivante: quand r est seul, son épaulement a le trait tourné vers le haut (*venditor*, 6); en ligature, le trait qui forme l'épaulement de l'r se détache de la haste en faisant un angle droit ou un angle aigu (4); dans l's au contraire, le second trait décrit en haut un arc ouvert en bas (*soribus*, 4); s a la plupart du temps une forme brève, mais quelquefois une longue; comme dans l'f, le coup de plume initial est grand et forme en bas avec la haste un angle aigu (4. 5. 6). En t la barre est fort inclinée par devant, vers le bas, comme plus tard dans les écritures nationales (4. 5). Le premier jambage seul de l'u forme liaison avec les lettres précédentes, le second jambage reste isolé; u est souvent suscrit, en forme de trait ondulé; ce trait est vertical ou horizontal (*cogantur*, *quoque*, 4; *afuturum*, 8). Voir x (5).

Sont abrégés en particulier certaines formules et certains mots qui reviennent souvent, comme *qui supra*, *suprascriptus*, *heredes*. Si l'on compare ces abréviations aux simples abréviations romaines anciennes *per litteras singulares*, on remarquera que souvent la finale du mot se trouve ajoutée (*suprascriptum*, *suprascripto*, *heredibus*, 2); le pluriel est indiqué par le redoublement de la première lettre (*heredes*, 6); régulièrement un trait indique l'abréviation; à plusieurs reprises la finale d'un mot supprimée se trouve indiquée par un trait oblique, tracé au-dessous de la ligne (voir *die* et *consulatu* à l'avant-dernière ligne; *Agellarii* à la dernière ligne est aussi abrégé de cette façon; comp. l'abréviation des finales dans la signature du correcteur, pl. 20).

Les ligatures sont nombreuses, et multiples aussi les formes des lettres dans ces ligatures. La forme du t en beaucoup de ligatures fait voir comment est née, plus tard, la forme epsilon du t dans les écritures nationales (*venditioni*, *traditioni*, 7). Il faut connaître ces ligatures de la cursive romaine et aussi les formes multiples de leurs lettres pour comprendre les formes propres des écritures nationales, qui sont issues de la cursive romaine, et de la minuscule carolingienne.

Aucune séparation de mots, ni aucune ponctuation.

(Imperante domino nostro Iustino perpetuo Augusto anno septimo et post consulatum eius secundo anno quarto sub die tertio nonarum Iuniarum indictione quinta Ravennae scripsi ego Iohannis forensis rogatus et petitus a domnino viro honesto Agellario filio quondam . . . ipso praesente [ad]stante mihique dictante et consentiente et subter manu [sua prop]ria pro ignorantia literarum signum faciente et [testes] ut suscriberent conrogavit. Constat eum . . . distraxisse et distraxit [adque] tradidisse et tradedit Deusdedit viro clarissimo palatino scilicet comparatori iure directo in perpetuum heredibus posterisque eius, id est fundum . . .)

- 1 erit tunc quanti ea res erit, quae evicta fuerit, duplum pretium
- 2 *suprascriptum* quinque solidorum a *suprascripto* venditore et ab eiusque *heredibus*
- 3 et successoribus eidem comparatori *suprascripto* eiusque *heredibus* et succes-
- 4 soribus cogantur inferre, sed et rei quoque melioratae instruc-
- 5 tae aedificateque taxatione habita simili modo omnia dupla-
- 6 riae rei se *qui supra* venditor *heredesque* suos reddere pollicetur, vel
- 7 quantum *suprascripto* emptori interfuerit huic venditioni traditioni
- 8 mancipationique rei *suprascriptae* dolum malum abesse afuturum-
- 9 que esse vi metu et circumscriptione cessante, de quibus
- 10 unciis superius designatis sibi *suprascriptus* venditor usumfructum re-
- 11 tenuit dierum triginta, quod possit *suprascripto* emptori ut leges cen-
- 12 seant pro sollemni traditione constare, et gesti[s allegandi]
- 13 municipalibus concessit licentiam non denuo inquisita
- 14 eius professione, de qua re et de quibus omnibus *suprascriptis* stipu-
- 15 latione et sponsione interposita. Actum Ravennae die et consulatu *suprascriptis* † † †
- 16 Signum † *suprascripti* domnini viri honesti Agellarii venditoris.

(† Moderatus vir devotus comitiacus his instrumentis quinque unciarum fundi *suprascripti* curtini et duarum unciarum casalis eius rogatus a *suprascripto* domnino viro honesto Agellario venditure qui me presente signum fecit testis suscripsi et *suprascripto* pretio quinque solidus ei in presenti a *suprascripto* Deusdedit viro clarissimo comparature draditus vidi † † †.)

† Andreas vir clarissimus augustalis his instrumentis quinque unciarum . . .

† Flavius Iohannis forensis huius splendidissimae urbis Ravennatis habens stationem ad monitam auri in porticum sacri palatii scriptor huius instrumenti complevi † † †.)